

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
LÉGISLATIF DES ÎLES VIERGES BRITANNIQUES

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Keith Flax, président du conseil législatif des Îles Vierges britanniques.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE LA
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. le Président: J'attire aussi l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Martin Bangemann, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre qui se dit chargée du favoritisme dans la publicité gouvernementale.

Des voix: Règlement!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi les conservateurs m'interrompent. J'essaie seulement d'obtenir, comme le souhaite le député d'Edmonton—Strathcona, que le gouvernement élimine le favoritisme.

• (1440)

Je veux revenir sur l'enquête interne limitée que la ministre a réclamée et qui est censée porter seulement sur son propre ministère, comme elle vient de le dire. Les enquêteurs ne pourront malheureusement pas étudier tout le réseau et surtout le comité du Ritz-Carlton, soit Roger Nantel, le sénateur Bazin et M. Meighen. Qui fera enquête sur les agissements de tous ces amis des conservateurs? La ministre ne prendra-t-elle pas maintenant la bonne décision et n'ordonnera-t-elle pas une enquête publique complète sur tous les aspects de l'attribution des contrats par le gouvernement?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'essaie de trouver un qualificatif à la question que le député vient de me poser. Je pense que c'est une opération de salissage par association. Jamais je n'ai entendu parler de l'existence de ce comité auquel vous vous référez. J'ai fait référence hier à un jury de sélection formé de fonctionnaires venant des ministères clients qui faisaient l'évaluation des soumissions qui étaient faites. Jamais je n'ai entendu parler de quoi que ce soit au niveau de ce comité.

L'enquête reste à l'intérieur de mon ministère.

Questions orales

L'AFFAIRE PÉLOQUIN—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si la ministre ne connaît pas le comité que je viens de décrire, elle connaît sûrement M. Péloquin. A son sujet, on rapporte qu'elle a dit hier, elle confirmera si c'est vrai: Nous gardons M. Péloquin en fonction pour encore quelques temps. Et j'ai vu une citation entre guillemets dans le journal: «Nous avons besoin de lui encore en ce moment». Ce que je veux demander à la ministre, c'est comment peut-elle garder en fonction une personne qui fait l'objet d'une enquête, sur laquelle pèsent des soupçons de conflit d'intérêts? Comment peut-elle dire qu'elle en a encore besoin? La ministre n'est-elle pas prête à faire ce qui s'impose et à déclarer à la Chambre que M. Péloquin est suspendu maintenant et jusqu'à la fin de l'enquête?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, M. Péloquin est un consultant. Un consultant est engagé à partir d'un contrat, effet juridique qui justifie l'engagement d'un consultant. Ce contrat a pris fin le 31 mars. A sa demande, nous n'avons pas renouvelé le contrat. M. Péloquin n'est plus à notre emploi. Face aux allégations dont j'avais eu vent, comme ministre responsable, j'ai donc demandé une enquête sur les aspects juridiques des allégations qui étaient faites. M. Péloquin ne travaille plus à mon ministère.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'OCTROI DE CONTRATS—ON DEMANDE POURQUOI LE QUÉBEC
EST SUPPOSÉMENT MOINS FAVORISÉ QUE D'AUTRES PROVINCES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Monsieur le ministre, le journal *Le Devoir* a rapporté ce matin que le Québec reçoit moins de 10 p. 100 des contrats de recherche financés par le gouvernement fédéral durant les premières 51 semaines de 1986-1987, alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique reçoivent une proportion plus importante. A la lumière de ses promesses, comment le gouvernement peut-il justifier une telle inégalité?

[Traduction]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai moi aussi lu l'article dans la presse française et j'ai été assez surpris. Ma première réaction a été de vérifier que cet article était repris dans la presse de Vancouver.

Réflexion faite, j'ai découvert que les chiffres utilisés dans cet article sont aussi faux que ceux présentés dans la presse de Vancouver selon lesquels la Colombie-Britannique, qui compte 12 p. 100 de notre population, n'aurait reçu que 3 p. 100 des contrats fédéraux. Ces chiffres sont tout à fait erronés.